

**PRODUITS
D'HYGIÈNE
DURABLES**

**LES ESSAYER,
C'EST LES ADOPTER !**

JUSQU'À 8 SERVIETTES
OU CULOTTES
MENSTRUELLES
REMBOURSÉES

SOU MIS À CONDITIONS DE RESSOURCES *

**DANS LA LIMITE
DE ~~100€~~ 200€ D'ACHAT**
**DE CULOTTES
MENSTRUELLES**



OU

**SERVIETTES
HYGIÉNIQUES
LAVABLES***

**ET SI VOUS CHANGIEZ
LES RÈGLES ?**

PRENEZ SOIN
DE VOUS ET
RÉDUISEZ VOS
DÉCHETS !



*Renseignements et conditions :

www.morlaix-communaute.bzh

 @MorlaixCommunauteOfficiel

 N°Vert 0 800 130 132

APPEL GRATUIT



**MORLAIX
communauté**
BRO MONTRouLEZ

EN FRANCE, LES FEMMES UTILISENT EN MOYENNE 11 000 PROTECTIONS HYGIÉNIQUES JETABLES AU COURS DE LEUR VIE



UNE PROTECTION HYGIÉNIQUE LAVABLE, C'EST QUOI ?



Les culottes menstruelles et les serviettes hygiéniques lavables sont constituées d'une partie absorbante composée de fibres naturelles et d'une partie imperméable pour éviter les fuites. Pour l'entretien, rien de plus

simple : rincez à l'eau froide et lavez en machine avec le reste du linge !

Comptez sur 6 culottes menstruelles ou 8 serviettes hygiéniques lavables pour un cycle. Ou un mélange des deux !

EST-CE VRAIMENT ÉCOLOGIQUE ?

L'empreinte écologique des protections hygiéniques lavables (impact global sur l'environnement, de la production à l'élimination), en y intégrant l'eau pour le lavage, reste bien moindre que celle des protections hygiéniques jetables.

ET MON BUDGET ?

En France les femmes dépensent en moyenne 150€ par an pour des protections hygiéniques jetables et en moyenne 175 € pour des protections lavables qui ont une durée de vie d'environ 5 ans. L'investissement est plus important au départ, mais les économies sont considérables dans la durée.

Une option sûre et saine pour gérer vos règles !

OBJECTIF

ZÉRO jetable

Faire le choix du lavable, c'est **protéger l'environnement** en évitant la consommation de ressources non renouvelables nécessaires à la production des protections hygiéniques jetables.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

• **Offre accordée une seule fois par personne menstruée au sein du foyer.** Offre renouvelable tous les 5 ans.

Transmettre au service déchets les documents suivants (au nom du demandeur) :

- une facture acquittée**, datant de moins de 3 mois,
- une copie recto verso d'une pièce d'identité**,
- un justificatif de domicile**, datant de moins de 3 mois, sur le territoire de Morlaix Communauté,
- toutes pièces permettant de justifier de l'hébergement ou du lien avec l'hébergeur**,
- un RIB**,
- une copie du dernier avis d'imposition.**

Si l'avis d'imposition n'est pas joint, seul un remboursement de 30 % pourra être obtenu, sous réserve de complétude du dossier. Seuls les dossiers complets pourront être traités. Cette aide sera attribuée dans les limites fixées au budget.

MORLAIX COMMUNAUTÉ

Service déchets

5, rue Jean Riou - ZA de la Boissière
29600 Morlaix

N° Vert 0 800 130 132

APPEL GRATUIT

dechets@agglo.morlaix.fr
www.morlaix-communaute.bzh

@MorlaixCommunauteOfficiel